

## RÉSUMÉ

**de l'Opinion sur la Proposition de RÈGLEMENT établissant des règles communes en matière de titrisation ainsi qu'un cadre européen pour les opérations de titrisation simples, transparentes et standardisées, et modifiant les directives 2009/65/CE, 2009/138/CE et 2011/61/UE et les règlements (CE) n° 1060/2009 et (UE) n° 648/2012 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

**COM (2015) 472**

### **La Chambre des députés:**

- Recommande à la Commission européenne d'insister sur l'objectif qui se propose d'éviter les clauses "*Hardwiring*" dans les contrats de titrisations ; pourtant il est probable qu'on continue d'utiliser de telles clauses surtout parce qu'elles sont claires et faciles à utiliser et, par conséquent, il serait utile de les réglementer.
- Recommande à la Commission européenne d'intensifier la coopération avec les États membres de l'Union européenne parce qu'en dépit du fait qu'il n'y a pas une évolution assez importante en ce qui concerne l'ensemble du marché des titrisations, il y a pourtant des différences entre les États membres. Par conséquent, on doit faire des efforts supplémentaires pour avoir un développement équilibré du marché commun.

Les titrisations contribuent à un meilleur partage des risques, à la croissance de la capacité des banques de se raccorder à l'économie. Pourtant, il serait nécessaire que les PME soient impliquées d'une manière plus active dans ce domaine, tant directement que du point de vue de l'augmentation de l'offre de crédit. Si on consultait le secteur des PME plus attentivement, on pourrait observer que celui-ci pourrait apporter une contribution importante à l'amélioration du cadre normatif proposé, au moment de son révision.

- Recommande à la Commission européenne d'évaluer l'influence du futur accord commercial avec les États Unis (Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement - *PTCI*) sur le marché des titrisations de l'Union, vu les différences majeures qui existent entre l'Union européenne et les États-Unis, en ce qui concerne les règlements dans ce domaine.